

 printemps 2024

Séjours vacances

PRÉINSCRIPTIONS
AUX SÉJOURS 6-14 ANS
PRINTEMPS 2024
du 26 février au 6 mars



PRÉINSCRIPTIONS SUR [VITRY94.FR](https://vitry94.fr)

OU AU SECTEUR SÉJOURS À L'HÔTEL DE VILLE



vitry-sur-seine



LA CROIX-VALMER



Le centre est une propriété de la ville de Vitry-sur-Seine, implanté près de Saint-Tropez. Il surplombe la mer au milieu d'un parc arboré magnifique. La propriété bénéficie d'un accès direct à la mer. Un sentier côtier permet de rejoindre la plage de sable fin de Cavalaire.



HÉBERGEMENT (2 BÂTIMENTS)

- Chambres de 3 lits (dont 1 superposé) équipées de douches et WC à proximité
- OU chambres de 4 à 6 lits (avec mezzanine) équipées de douches et WC.
- 1 salle de jeux et d'activités, avec une vue admirable sur la mer

TRANSPORT

- Train + car

ACTIVITÉS

Découverte du milieu marin avec :

- Découverte du littoral
- Jeux sportifs, activités manuelles, randonnées sur le littoral et autres activités mises en place par l'équipe d'animation
- Jeux et activités sur la plage
- Atelier avec le conservatoire de la Garde Freinet
- Pêche à pied
- Randonnées sur le littoral

SÉJOUR 6-11 ANS

Du 7 au 13 avril
(7 jours)
15 places

Tarif 1

(voir tableau dans
« Démarches administratives »)

Adresse : Maison familiale de Vitry-sur-Seine « La Bouillabaisse » • 383, Allée de la Bouillabaisse • 83420 LA CROIX VALMER
04 94 79 60 71 • <http://lacroixvalmer.vvl.org> • Mail : lacroixvalmer@vvl.org

Secteur Séjours,
du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30
01 46 82 81 49 ou **01 46 82 80 24**
vacances@mairie-vitry94.fr
Hôtel de ville, zone verte, rez-de-chaussée

Irlande - séjour linguistique



À Westport, dans la campagne irlandaise, à 10km des plages, la St-Patrick Academy accueillera les jeunes pour un séjour linguistique. L'occasion d'apprendre la langue anglaise tout en découvrant la culture irlandaise.



HÉBERGEMENT

- Chambres de 4 et 5 lits avec salle de bain
- Une salle à manger
- De grandes salles d'activités et de cours
- Une salle informatique
- Des terrains de sports : football, sports gaéliques, volley

TRANSPORT

- Avion + transports car

ACTIVITÉS

- 3H/jour de cours d'anglais
Un test de niveau sera organisé dès le 1^{er} jour.
Les cours sont dispensés par des professeurs irlandais diplômés du TOFEL.
- Activités sportives : kayak ou paddle, tag rugby, randonnées, piscine
- Activités irlandaises : football gaélique hurling, danses irlandaises, Tin Whistle

ET AUSSI

- Excursion au Mont Saint-Patrick, Westport, Connemara

OBLIGATOIRE

Pass nautique obligatoire afin de confirmer l'inscription au séjour.

DE LA 6ÈME À LA 3ÈME

Du 7 au 16 avril
10 jours (12 places)

Tarif 3
(voir tableau dans
« Démarches administratives »)

FORMALITÉS OBLIGATOIRES

cf. page formalités administratives à l'étranger

De nationalité française ou d'un pays de l'Union Européenne :

CNI ou passeport en cours de validité

De nationalité hors Union Européenne :

- Un passeport au nom du jeune en cours de validité
- Ce passeport doit être valable au moins 3 mois après la date de retour
- Un document de circulation pour étranger mineur (DCEM)
- Les ressortissants hors U.E dépendent d'accords différents et peuvent être soumis à une obligation de Visa. Dans tous les cas se renseigner auprès de l'ambassade d'Irlande.

Pour tous :

- Autorisation de sortie de territoire
- La carte européenne d'assurance maladie (à demander auprès de votre centre de sécurité sociale dès les préinscriptions : durée de validité de 2 ans)

À noter

Tous ces documents seront à fournir à la confirmation du séjour.

Démarches administratives

COMMENT S'INSCRIRE ?

Réserver son séjour se fait en deux temps.
Une préinscription puis une confirmation auprès du Secteur Séjours.

PRÉINSCRIPTIONS

Pour les séjours 6-14 ans printemps 2024 :
Du 26 février au 6 mars 2024

Pour se préinscrire :

1-TÉLÉCHARGER LE FORMULAIRE SUR
VITRY94.FR/VACANCES

2-Imprimer et compléter le formulaire.

3-Envoyer votre demande par mail à
vacances@mairie-vitry94.fr ou par courrier :
2 avenue Youri-Gagarine, Secteur Séjours,
94400 Vitry-sur-Seine.

4-Sur place en prenant rendez-vous au Secteur
Séjours en contactant le 01.46.82.81.49 ou
01.46.82.80.24.

En cas de difficulté, contacter le Secteur Séjours.

CONFIRMATION

Pour les demandes de séjours printemps faites
du 26 février au 6 mars 2024 et validées par le
Service des Affaires Familiales, une confirma-
tion de séjour est adressée par mail après l'ins-
cription à partir du 11 mars 2024.

La confirmation est à retourner signée :

■ au Secteur Séjours pour les séjours enfants
6-14 ans.

■ Sans réponse de votre part dans le délai
prévu sur le courrier de confirmation, la de-
mande de séjour est annulée.

■ Toute demande transmise hors délai sera
mise sur liste d'attente.

■ Pour les dossiers en liste d'attente, les pro-
positions de séjour peuvent s'effectuer jusqu'à
8 jours avant le départ en fonction des places
disponibles.

■ Les dates des séjours sont données à titre
indicatif et sont susceptibles d'être modifiées.

CONSTITUTION DU DOSSIER

Vous recevrez également, avec votre confir-
mation, le dossier complet d'inscription :

■ Fiche sanitaire à compléter et documents à
fournir (attestation sécurité sociale, carnet
vaccinations...)

■ Concernant les réunions d'informations, le
secteur Séjours reviendra vers vous ultérieu-
rement

■ Horaires et lieux du départ et du retour pour
votre (vos) enfant(s).

À NOTER

■ Tout dossier incomplet sera refusé.

■ Tous les dossiers sont transmis au Service
des Affaires Familiales pour validation.

DÉROULEMENT DU SÉJOUR ?

PRÉPARER LE VOYAGE (POUR TOUS)

■ Le trousseau est fourni à titre indicatif.
Chaque vêtement doit être cousu d'une éti-
quette aux nom et prénom de votre enfant.

■ Un exemplaire complété de cette fiche de
trousseau sera à placer dans la valise.

■ Un seul bagage (si possible à roulette) par
enfant avec un petit sac à dos pour le voyage et
activités.

■ Il est recommandé de ne laisser aux enfants
aucun objet de valeur (bijoux, montres, appa-
reils photos, mp3, portables...) pour le séjour.
Voir rubrique Assurances.

PENDANT LE SÉJOUR

Jours de départ et de retour

Pour les séjours 6-14 ans :

La présence d'un responsable légal est
obligatoire. À son retour, votre enfant ne
sera en aucun cas confié à un mineur (même
frère ou sœur). En cas d'impossibilité de dé-
placement, il ne sera confié à un adulte que
si une décharge de responsabilité est rem-
plie préalablement au secteur Séjours.

Vous pourrez avoir des informations
sur les séjours en contactant :

■ Le secteur Séjours au 01 46 82 81 49 ou 01
46 82 80 24.

■ L'hôtel de ville uniquement en cas d'ur-
gence, 7j/7 et 24h/24 au 01 46 82 80 00.

■ Pour certains centres, des sites Internet
sont actualisés régulièrement :
www.vvl.org rubrique « Centres » ou www.
ondonedesnouvelles.com

En cas de nécessité, vous serez immédiate-
ment contactés par le directeur-trice du
séjour ou par le secteur Séjours.

Écrire

Il est recommandé d'écrire à votre enfant
pendant son séjour.

ASSURANCE

■ Une assurance couvre l'ensemble des
risques corporels de vos enfants pour les
séjours organisés par VVL.

■ Une assurance couvre également la perte

et le vol des objets personnels.

Cependant, la déclaration doit être effec-
tuée par écrit au secteur Séjours dans les
48 heures qui suivent le retour.

Le remboursement s'effectue uniquement
sur facture (la franchise est de
150 €, valeur maximale de 600 €).

APRÈS LE SÉJOUR

Votre avis nous intéresse

Dans le souci de proposer des séjours de
qualité, nous attendons vos suggestions ou
observations qui nous aideront à améliorer
vos prochaines vacances (pour les 6-14 ans :
vacances@mairie-vitry94.fr).

À NOTER

Handicap

La Ville attache une importance particulière
quant au droit aux vacances des enfants en si-
tuation de handicap. À cette occasion, une assis-
tante de vie peut être proposée afin de faciliter
le départ. Pour toute question, se renseigner
auprès du secteur Séjours.

Restauration

Dans le cadre des séjours organisés, la ville
veille à la bonne application de la charte de la
restauration et des principes de laïcité qui pré-
cisent les valeurs éducatives partagées per-
mettant de faire du temps du repas un moment
de convivialité, de respect des équilibres nutri-
tionnels, d'apprentissage, de relations sociales,
d'autonomie et de détente.

Démarches administratives

SÉJOURS À L'ÉTRANGER

CARTE D'IDENTITÉ ET PASSEPORT

Attention au délai de 8 à 9 semaines pour obtenir une carte d'identité ou un passeport

Pour les enfants de nationalité française :

■ Soit une carte d'identité ou un passeport en cours de validité.

Pour les enfants de nationalité hors Union Européenne (U.E):

■ **Passeport au nom de l'enfant en cours de validité (valable au moins 3 mois après le retour) avec :**

■ Un document de circulation pour étranger mineur (DCEM)

■ Les ressortissants hors U.E dépendent d'accords différents et peuvent être soumis à une obligation de **Visa**.

■ **Dans tous les cas, la famille doit se renseigner auprès de l'ambassade du pays de destination.**

Pour tous

- L'autorisation de sortie de territoire
 - Original du document CERFA signé par une personne ayant l'autorité parentale
 - Avec la copie d'un justificatif d'identité de la personne ayant signé le CERFA
- La carte européenne d'assurance maladie de la sécurité sociale

FACTURATION

LE PAIEMENT

Il s'effectuera en deux fois

- 50 % à payer avant le départ
- 50 % à payer après le séjour

En cas d'annulation

Toute annulation sans motif majeur donnera lieu au versement par la famille de 30 % du montant total du séjour.

Monsieur le Maire ou son représentant est seul habilité à apprécier les cas de force majeure donnant lieu à un éventuel remboursement.

À SAVOIR

La Ville

■ Aucune famille ne paie le coût réel du séjour. Le montant pris en charge par la Ville est calculé en fonction des ressources des familles. **Avant toute inscription, il convient de contacter le Service des Affaires Familiales afin de procéder au calcul du quotient familial (unique-ment sur rendez-vous).**

La liste des documents à fournir pour le calcul du quotient familial est disponible au Service des Affaires Familiales ou sur le site Internet de la ville :

www.vitry94.fr/5328/services/enfance/calcul-quotient-familial.htm

Pour toutes informations complémentaires, contacter le Service des Affaires Familiales : 01 46 82 84 14 ou accueilsaf@mairie-vitry94.fr

La Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.) attribue une aide financière aux vacances uniquement pour les séjours de printemps et d'été.

TARIFS JOURNALIERS (PENSION COMPLÈTE)

donnés à titre indicatif et déterminés en fonction du quotient familial

| Enfants, pré-ados, jeunes | | |
|---------------------------|---|---|
| Quotient Familial | Tarif 1 (séjours printemps en France pour les 4-11 ans) | Tarif 3 (séjours linguistiques 12-17 ans) |
| 1 à 136 | 13,80 € | 18,92 € |
| 137 à 196 | 15,17 € | 21,88 € |
| 197 à 256 | 16,08 € | 23,70 € |
| 257 à 299 | 16,63 € | 24,89 € |
| 300 à 342 | 17,12 € | 25,32 € |
| 343 à 402 | 17,82 € | 26,70 € |
| 403 à 467 | 19,75 € | 28,90 € |
| 468 à 534 | 21,30 € | 31,99 € |
| 535 à 599 | 24,09 € | 36,85 € |
| 600 à 662 | 28,49 € | 40,10 € |
| 663 à 725 | 31,00 € | 43,67 € |
| 726 à 803 | 33,74 € | 47,35 € |
| 804 à 1500 | 36,64 € | 51,41 € |
| 1501 à 2000 | 38,20 € | 53,59 € |
| + de 2000 | 39,75 € | 55,77 € |